



TROISIÈME QUESTION À L'ORDRE DU JOUR

**Préparatifs de la session extraordinaire
de l'Assemblée générale des Nations
Unies sur le «Sommet mondial pour
le développement social et au-delà:
le développement social pour tous
à l'heure de la mondialisation»**

Table des matières

	<i>Page</i>
Introduction	1
Contribution de l'OIT aux travaux préparatoires	1
Faits récents concernant la session extraordinaire	4
Délégation du Conseil d'administration à la session extraordinaire.....	6
Examen par le Conseil d'administration à sa 279 ^e session (novembre 2000) des résultats de la session extraordinaire	6

Introduction

1. La session extraordinaire de l'Assemblée générale intitulée «Sommet mondial pour le développement social et au-delà: le développement social pour tous à l'heure de la mondialisation» aura lieu à Genève du 26 au 30 juin 2000. Elle sera précédée d'une seconde et finale session du Comité préparatoire (New York, 3-14 avril 2000). Vu que la Commission de l'emploi et de la politique sociale tiendra sa dernière réunion avant que n'ait lieu la session extraordinaire, elle est invitée à prendre un certain nombre de décisions concernant divers aspects des dispositions prévues.

Contribution de l'OIT aux travaux préparatoires

2. L'OIT a apporté d'emblée une contribution substantielle aux préparatifs de la session extraordinaire. Elle a fourni des documents de fond au Comité préparatoire lors de sa première session en mai 1999 et est restée en contact étroit avec l'équipe du secrétariat de l'ONU chargée des préparatifs de la session extraordinaire, répondant à diverses demandes et participant à de nombreuses activités préparatoires. L'Organisation a aussi fourni au secrétariat de l'ONU les services à plein temps d'un fonctionnaire du Bureau, qui fait partie de l'équipe du secrétariat depuis janvier 1999.
3. A sa première session, le Comité préparatoire de la session extraordinaire a adopté une décision rappelant le rôle crucial du système des Nations Unies et invitant les différentes organisations à élaborer des rapports et des propositions aux fins d'interventions nouvelles sur les thèmes ayant trait aux dix engagements adoptés à Copenhague, et à les soumettre au secrétariat de l'ONU en janvier 2000¹. L'évaluation des questions et des propositions aux fins d'interventions nouvelles, qui sont contenues dans ces rapports, devrait figurer dans un projet de texte révisé du président, qui sera présenté au début de février.
4. En ce qui concerne la contribution de l'OIT, les demandes directes adressées à l'Organisation et mentionnées dans la décision 1 du Comité préparatoire faisaient référence en particulier à l'engagement 3 (Promotion du plein emploi), mais d'autres engagements comportaient également plusieurs questions dignes d'intérêt, notamment les engagements 1 (Contexte propice au développement social), 2 (Élimination de la pauvreté), 4 (Promotion de l'intégration sociale), 5 (Égalité entre les hommes et les femmes), 7 (Accélération du développement en Afrique et dans les pays les moins avancés) et 8 (Intégration des objectifs de développement social dans les programmes d'ajustement structurel).
5. Le document du BIT intitulé *Travail décent et réduction de la pauvreté dans une économie mondialisée*, soumis par le Directeur général à la deuxième session du Comité préparatoire, constitue une réponse intégrée de l'OIT à toutes les questions mentionnées dans la décision 1 et dans le projet de texte du président – tel qu'il a été présenté à l'issue de la première ronde de consultations intersessions, informelles et ouvertes à tous du Comité préparatoire (septembre 1999) – qui relèvent du mandat et des préoccupations de l'OIT. Le message essentiel du document est que la mondialisation, sous sa forme actuelle, traverse aujourd'hui une crise de légitimité parce que l'on n'a pas accordé suffisamment

¹ Décision 1, A/54/45 (Supp.).

d'attention à ses conséquences et à ses dimensions sociales. Le BIT souligne dans ce document qu'il est essentiel de mieux répartir les bienfaits de la mondialisation et de réduire les inégalités ainsi que l'incertitude et l'insécurité qui frappent tout un chacun, en mettant l'accent sur la promotion de l'emploi, la protection sociale, les droits des travailleurs et le dialogue social. Compte tenu des discussions et des conclusions de la Consultation internationale sur le suivi du Sommet mondial pour le développement social (Genève, 2-4 novembre 1999), le rapport propose plusieurs initiatives devant contribuer à régler certains des grands problèmes dont souffre le monde, notamment la pauvreté, la pénurie d'emplois décents et la désintégration et l'exclusion sociales. Ces initiatives mettent en évidence deux dimensions interdépendantes.

6. Premièrement, le rapport propose que la session extraordinaire recommande une approche plus cohérente et plus intégrée des politiques car il est indispensable de reconnaître l'interdépendance des politiques économiques et des politiques sociales pour régler les grands problèmes identifiés par le Sommet social. Dans le document, le BIT insiste sur le fait qu'il est essentiel de changer d'optique, de renoncer aux approches sectorielles au profit d'une réflexion intégrée, afin de trouver des solutions viables à des problèmes interdépendants. Il importe que cette approche intégrée soit prise en compte lors de l'élaboration des politiques au niveau international (à savoir entre les organisations multilatérales et les instances internationales qui s'occupent des différents aspects des politiques économiques et sociales) et aussi au niveau national, entre les différents ministères et les secteurs concernés.
7. Deuxièmement, le rapport met l'accent sur la nécessité d'organiser une coopération et des partenariats internationaux à l'appui du programme mondial de l'OIT sur un travail décent, qui est un instrument stratégique pour combattre la pauvreté et créer et répartir la fortune, ainsi que pour donner effet à une approche plus intégrée des politiques sociales et économiques. Le document propose que la session extraordinaire accorde la priorité absolue à des objectifs tels que le plein emploi, le renforcement de la protection sociale, le respect des droits fondamentaux des travailleurs et une plus grande ouverture au dialogue social et l'édification d'un consensus auquel prendraient part les gouvernements ainsi que les organisations d'employeurs et de travailleurs. Une attention particulière est donnée à l'égalité entre hommes et femmes et à l'élimination de la discrimination dans le monde du travail. Le Bureau invite en conséquence la session extraordinaire à engager tous les Etats et toutes les organisations internationales à appuyer le programme mondial de l'OIT sur un travail décent.
8. Comme l'a demandé le Comité préparatoire à sa première session, la contribution de l'OIT à sa deuxième session devait être communiquée à la 38^e session de la Commission du développement social (New York, 8-17 février 2000) et aux consultations intersessions, informelles et ouvertes du Comité préparatoire (New York, 21-25 février 2000). Les résultats de ces réunions sont exposés dans l'addendum au présent document ², qui contient en annexe le document du BIT intitulé *Travail décent et réduction de la pauvreté dans une économie mondialisée*. Le Bureau a également soumis plusieurs rapports de synthèse à titre de contribution à l'examen d'ensemble de la mise en œuvre des résultats du Sommet auquel la commission devait procéder ³.

² Document GB.277/ESP/3(Add.1).

³ Document de base et conclusions de la Consultation internationale sur le suivi du Sommet mondial pour le développement social, document FWSD/1999; documents du BIT sur les crises économiques et financières, documents GB.274/4/1, 4/2 et 4/3 et ITM/1/1999; E. Lee: «La crise financière asiatique: les enjeux d'une politique sociale», BIT, 1999; études par pays sur les

9. La session extraordinaire devrait être considérée comme une excellente occasion de promouvoir et de projeter, pour la communauté internationale et l'opinion publique, les vues et les valeurs de l'OIT. C'est pourquoi, indépendamment de son apport technique aux travaux préparatoires et de sa participation active à la session extraordinaire elle-même, l'OIT a l'intention d'organiser, pendant la session extraordinaire, plusieurs activités parallèles (réunions, discussions de groupe, séminaires, activités d'information) sur des questions inscrites à l'ordre du jour, qui relèvent des préoccupations de l'Organisation et qui présentent un intérêt pour ses mandants, et envisage d'y participer. A cet effet, le Bureau s'efforce de collaborer étroitement avec les mandants de l'OIT, le secrétariat de l'ONU, le pays hôte et les Etats Membres, ainsi qu'avec d'autres organisations internationales et protagonistes. Ces activités spéciales seront organisées dans deux cadres distincts mais complémentaires:

- a) Le premier est étroitement lié à la réunion intergouvernemental elle-même. Le bureau du Comité préparatoire propose notamment une formule novatrice pour la session extraordinaire en prévoyant une *commission plénière*, qui permettrait à des protagonistes non publics de dialoguer avec des gouvernements dans le cadre des débats officiels grâce à une série de tables rondes présidées par des Etats Membres. Les résultats des tables rondes seraient communiqués en plénière. Les tables rondes seraient composées de cinq participants – un haut représentant gouvernemental (éventuellement un chef d'Etat), un chef de secrétariat d'une organisation internationale et trois autres personnes provenant de différents segments de la société civile. Une table ronde sur l'emploi est prévue, à laquelle devrait participer le Directeur général. Il y a lieu de noter que le Comité préparatoire doit encore se prononcer sur l'organisation des travaux de la session extraordinaire.
- b) Le second est mis sur pied par le gouvernement de la Suisse et devrait se tenir en même temps que la réunion intergouvernementale. Les autorités suisses organisent un forum intitulé *Genève 2000: construire la prochaine étape du développement social*, qui servira de plate-forme pour l'échange et le partage de données d'expérience par le biais d'activités spéciales telles que discussions de groupe, expositions, ateliers, etc. organisées par des institutions internationales, des organisations non gouvernementales (ONG) et d'autres acteurs s'intéressant de près au processus de développement. Outre les activités spéciales organisées dans le cadre de la session extraordinaire, le forum *Genève 2000* servira de cadre officiel à la plupart des manifestations qui seront menées parallèlement en juin 2000. L'OIT est étroitement associée à cette importante initiative. Le Directeur général est membre du Groupe consultatif de haut niveau du Forum, et deux autres fonctionnaires du BIT participent au groupe de coordination. Cette manifestation devrait attirer non seulement des représentants des ONG, mais aussi des parlementaires, des groupes industriels et commerciaux, des syndicats, des universitaires, des groupes de défense des intérêts des particuliers et des organisations professionnelles, de même que des gouvernements et des organisations intergouvernementales. L'une des activités majeures du Forum sera un symposium intitulé «Partenariats pour le développement social à l'heure de la mondialisation», qui rassemblera les principaux acteurs du processus de développement, et notamment les travailleurs et les employeurs. Vingt-cinq orateurs devraient y participer directement dans le cadre de quatre conférences-débats, qui seront ouvertes au public et aux médias. Le Directeur général a accepté de prendre la parole devant le symposium sur le thème d'«Une adhésion multilatérale au travail décent». Le président du symposium, M. Rudd Lubbers, ancien Premier

conséquences sociales de la mondialisation: rapport final (GB.276/WP/SDL/1 et (Add.1)); rapport du Directeur général à la 87^e session (1999) de la Conférence internationale du Travail.

ministre des Pays-Bas, communiquera les résultats de ces discussions à la session extraordinaire, et un rapport de synthèse sera établi en vue d'être largement diffusé.

10. Le Directeur général a consenti à mettre certaines des installations du bâtiment du BIT à la disposition des autorités suisses en tant qu'organisatrice du Forum *Genève 2000*. Parmi ces installations figurent des salles de réunion et des bureaux permettant de recevoir les délégations des pays les moins avancés. Les autorités suisses se sont engagées à rembourser à l'OIT tous les frais directement identifiables.
11. ***La commission voudra sans doute recommander au Conseil d'administration de prendre note de la contribution globale de l'OIT aux travaux préparatoires, et en particulier du document intitulé Travail décent et réduction de la pauvreté dans une économie mondialisée, soumis par le Directeur général à la deuxième session du Comité préparatoire.***

Faits récents concernant la session extraordinaire

12. Sur la recommandation du Comité préparatoire, l'Assemblée générale des Nations Unies a décidé à sa cinquante-quatrième session que la session extraordinaire serait intitulée: «Sommet mondial pour le développement social et au-delà: le développement social pour tous à l'heure de la mondialisation». L'Assemblée générale a adopté sans vote une résolution sur l'application des résultats du Sommet⁴. La résolution a souligné qu'il est urgent de mettre les objectifs de la Déclaration de Copenhague et du Programme d'action adoptés par le Sommet au centre du processus de formulation de politiques économiques. Rappelant sa décision de tenir une session extraordinaire en 2000 pour procéder à un examen et une évaluation d'ensemble de la suite donnée au Sommet, elle a souligné à nouveau que les objectifs de cette session seraient de réaffirmer la Déclaration et le Programme d'action et non de les renégocier. Elle a aussi réaffirmé qu'il importe d'instaurer un partenariat et une coopération efficaces entre les gouvernements, les organisations internationales, la société civile et les organisations non gouvernementales en vue du suivi du Sommet ainsi que des préparatifs de la session extraordinaire.
13. Sur la base de consultations approfondies avec les principaux groupes de négociation et après avoir reçu les documents des institutions du système des Nations Unies et d'autres organisations internationales, le président du Comité préparatoire, l'ambassadeur Maquieira (Chili), a préparé et soumis, avec l'aide du secrétariat, un nouveau projet de texte intégré au début de février 2000⁵. Ce texte, qui devrait constituer la base du document final de la session extraordinaire, comporte trois parties: la première partie vise à réaffirmer la Déclaration et le Programme d'action de Copenhague; la deuxième partie a trait à l'examen et l'évaluation de la mise en œuvre des résultats du Sommet; et la troisième partie contient de nouvelles initiatives à inclure parmi les résultats de la session extraordinaire. Le projet de texte révisé du président fait état de plusieurs préoccupations de l'OIT et montre que les apports de l'Organisation ont été pris en considération et devraient apparaître dans le texte final du président qui sera adopté par la session extraordinaire.

⁴ Résolution A/RES/54/23.

⁵ Document A/AC.253/L.5/Rev.2.

14. La Commission du développement social des Nations Unies, commission technique du Conseil économique et social (ECOSOC), a été chargée par le Comité préparatoire de servir de cadre pour l'examen des rapports nationaux, en s'appuyant sur l'expérience de chacun et en repérant les domaines où de nouvelles initiatives s'imposeraient, afin que le Comité préparatoire les étudie. A sa 38^e session, la commission devrait consacrer une partie de son temps à l'examen et l'évaluation de l'application au niveau national de la Déclaration de Copenhague et à l'identification des obstacles rencontrés.
15. La discussion devait être axée sur un rapport du Secrétaire général concernant la mise en œuvre des résultats du Sommet et sur les rapports nationaux présentés depuis le milieu de 1999 par 74 pays. Ces rapports nationaux sont des examens vastes et détaillés des progrès accomplis par les pays dans l'application des engagements de Copenhague. Le rapport du Secrétaire général fait ressortir un certain nombre de points qui présentent un intérêt particulier au regard du mandat global et des travaux actuels de l'OIT. Il indique tout d'abord que, dans le contexte de la lutte contre la pauvreté, l'emploi en tant qu'activité génératrice de revenus est un objectif politique prioritaire pour les gouvernements partout dans le monde. Le rapport relève également que, depuis le Sommet, nombre de gouvernements ont élaboré des stratégies et des plans nationaux et formulé toute une série de politiques actives sur l'emploi et la main-d'œuvre. Ils ont également pris des mesures pour assurer une meilleure intégration de l'emploi dans des politiques sociales et économiques plus larges de façon à mieux relever les défis du chômage et du sous-emploi. En outre, plusieurs gouvernements ont aussi rendu compte des mesures concrètes qu'ils ont adoptées pour renforcer la qualité de l'emploi, promouvoir l'égalité de traitement entre hommes et femmes et entre différents groupes socio-économiques, y compris les jeunes, les travailleurs âgés, les migrants et les personnes handicapées, et pour promouvoir des filets de protection sociale en période de crise.
16. La réunion de la commission devrait être immédiatement suivie par une deuxième série de consultations intersessions, informelles et ouvertes à tous, visant à examiner un nouveau projet de texte intégré du président et la compilation des résumés et propositions extraits des documents présentés par les institutions du système des Nations Unies et par d'autres organisations internationales. Sur la base des résultats de ces deux activités, le président du Comité préparatoire présentera dans le courant du mois de mars un nouveau projet de texte révisé qui sera soumis au Comité préparatoire à sa deuxième session (New York, 3-14 avril 2000).
17. Conformément à la décision 5 prise par le Comité préparatoire à sa session d'organisation, le secrétariat de l'ONU a organisé deux manifestations visant à préparer la session extraordinaire et à l'aider dans ses travaux. L'OIT a été représentée aux deux manifestations. La première était un colloque sur «l'Etat, les marchés et le progrès social: rôle et coopération des secteurs public et privé», qui s'est tenu à Beijing du 11 au 13 octobre 1999 et a été organisé en coopération avec la Commission de planification du développement de Chine. La seconde était un séminaire sur «Les valeurs et les économies de marché», qui a eu lieu à Paris du 11 au 13 janvier 2000 et qui était organisé en coopération avec le gouvernement de la France.
18. En tant que président en exercice du Conseil de l'Europe, le gouvernement de l'Irlande a organisé une conférence sur le développement social à Dublin les 17 et 18 janvier 2000. La conférence avait pour objectif de passer en revue les progrès réalisés dans les quarante et un Etats membres du Conseil depuis Copenhague en ce qui concerne la mise en œuvre des dix engagements, et de contribuer à l'apport du Conseil de l'Europe à la session extraordinaire. Divers organisations et organismes internationaux étaient représentés, dont l'OIT. D'autres réunions préparatoires seront organisées dans un proche avenir, et en particulier une réunion parlementaire des pays de la CEI en préparation de la session

extraordinaire (Saint-Pétersbourg, mars 2000), une conférence internationale sur les préparatifs de la session extraordinaire (Berlin, mars 2000) et une réunion régionale sur le suivi du Sommet mondial pour le développement social (organisée par la Commission économique des Nations Unies pour l'Amérique latine et les Caraïbes (Santiago, mai 2000).

Délégation du Conseil d'administration à la session extraordinaire

19. A diverses reprises par le passé, le Conseil d'administration avait décidé de désigner une délégation chargée d'assister à d'importantes activités organisées par l'ONU telles que la Conférence des Nations Unies sur l'environnement et le développement (CNUED, Rio de Janeiro, 1992) et, plus récemment, le Sommet mondial pour le développement social en 1995. A cette occasion, le Conseil d'administration avait décidé qu'une délégation tripartite (composée de son président, d'un représentant du groupe des employeurs et d'un représentant du groupe des travailleurs) devrait prendre part au Sommet. La délégation a accompagné le Directeur général à Copenhague au sein de la délégation de l'OIT. Lors du Sommet, le Directeur général a prononcé une allocution au nom de l'OIT.
20. La désignation d'une telle délégation ayant des incidences financières, la question fait aussi l'objet d'un document dont la Commission du programme, du budget et de l'administration est saisie à la présente session du Conseil d'administration.
21. *La commission voudra sans doute recommander au Conseil d'administration, sous réserve de la recommandation de la Commission du programme, du budget et de l'administration, de désigner une délégation tripartite, composée d'un membre de chacun des groupes, qui accompagnera le Directeur général au sein de la délégation de l'OIT à la session extraordinaire de l'Assemblée générale.*

Examen par le Conseil d'administration à sa 279^e session (novembre 2000) des résultats de la session extraordinaire

22. La session extraordinaire offrira une large tribune internationale pour la réalisation d'un consensus mondial afin de traiter la question de l'impact social de la mondialisation et de faire progresser la mise en œuvre du Programme de Copenhague. Etant donné l'importance de cet événement pour l'OIT et pour ses mandants, le Directeur général propose que la commission recommande au Conseil d'administration d'examiner les résultats de la session extraordinaire à sa 279^e session (novembre 2000).

23. La commission voudra sans doute recommander au Conseil d'administration d'arrêter les dispositions à prendre en vue de l'examen, à sa 279^e session (novembre 2000), des résultats de la session extraordinaire.

Genève, le 2 mars 2000.

Points appelant une décision: paragraphe 11;
paragraphe 21;
paragraphe 23.